

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

DECISION DU MAIRE N° 2025 / 25

Annule et remplace la décision n° 2025 / 09

Objet : Tarifs entrées concert

Le Maire de la ville de Montbard,

Vu les articles L.2122-21 à L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 alinéas 2 ;

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : le prix des entrées pour le concert de la **Fanfare de cavalerie de la Garde républicaine**, présenté au public le **vendredi 4 avril 2025 à 20h30**, à l'Espace Paul Eluard, est fixé :

- 15 € pour l'entrée individuelle « plein tarif » ;
- 12 € pour l'entrée individuelle « tarif réduit » pour les élèves du Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre de Montbard, les groupes (minimum 10 personnes), comités d'entreprises, étudiants (lycéens et collégiens) et demandeurs d'emploi ;
- Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.